

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, LIEVIN, LE LAGADEC, HAREN, BARBIER, VAN GOETHEM E., PEUVOT, DEBUIRE, FERNANDES, GRISON, HOLLINGUE, DECAUX, GALLAND.

Monsieur BEAUGER donne pouvoir à Madame LIEVIN.
Madame BOONE donne pouvoir à Madame BARBIER .

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la précédente séance au conseil municipal, ce dernier n'appelle aucune observation.

ETABLISSEMENT DES BUREAUX DE VOTE DES 20 ET 27 JUIN 2021

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'établir l'ordre de présence aux bureaux de vote lors des prochaines élections. Les élections Départementales et Régionales se dérouleront le 20 et 27 juin prochain.

Il y a lieu de nommer 4 assesseurs, 1 président et un secrétaire pour ces élections. Après discussion le tableau suivant est établi :

ELECTIONS DU 20 JUIN 2021, le président de séance sera Monsieur VAN GOTHEM Hubert et la secrétaire Madame LIEVIN Myriam.

HORAIRES DES TOURS	ASSESEURS
8H00 - 11H30	DECAUX Alain, HAREN Nathalie, VAN GOETHEM Eric, PEUVOT Didier.
11H30 - 15H00	FERNANDES Rémi, LE LAGADEC Gildas, BARBIER Annie, GALLAND Sébastien.
15H00 - 18H00	HOLLINGUE Rémy, BEAUGER Benoît, LIEVIN Myriam, VAN GOETHEM Hubert.

ELECTIONS DU 27 JUIN 2021, le président de séance sera Monsieur HOLLINGUE Rémy et le secrétaire Monsieur BEUGER Benoît.

HORAIRES DES TOURS	ASSESSEURS
8H00 - 11H30	FERNANDES Rémi, DECAUX Alain, GRISON Yohan, PEUVOT Didier.
11H30 - 15H00	VAN GOETHEM Eric, LE LAGADEC Gildas, DEBUIRE Sarah, GALLAND Sébastien
15H00 - 18H00	HOLLINGUE Rémy, BEUGER Benoît, BARBIER Annie, BOONE Odile

DELIBERATION SUR LES COUTS DES SERVICES PERISCOLAIRES

Monsieur VAN GOETHEM Hubert explique que l'intitulé de cette délibération n'est pas le bon et qu'il convient de comprendre qu'il s'agit simplement de changer, à la demande de la CAF, les coefficients familiaux. Après avoir pris connaissance des nouveaux coefficients, qui n'engendrent que peu de changement financier pour les parents, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION COUT CAMPING DURANT L'A.L.S.H

Monsieur HOLLINGUE relate que lors des précédents séjours en camping pour les enfants dans le cadre de l'A.L.S.H certains parents ne participaient pas à la cotisation demandée. Il propose d'intégrer cette somme de 10 euros sur la facture de règlement de l'A.L.S.H. Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION PARTICIPATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes (CCALN) a voté lors de son budget une diminution de la participation aux fournitures scolaires pour les enfants. Cette participation s'élevait à 50 euros par enfant, dorénavant la CCALN ne participera qu'à hauteur de 25 euros. Monsieur Le maire propose de pourvoir à minima de 15 euros par enfant.

Madame LIEVIN, puis la majorité du conseil municipal considère qu'il n'y a pas lieu de faire d'économies sur la scolarité des enfants et propose de pourvoir à hauteur de 25 euros.

Madame DEBUIRE souhaite qu'une communication soit faite auprès des parents pour les informer de ce financement qui aura pour effet de baisser d'éventuelles investissements dans la commune.

Monsieur GALLAND aimerait que l'école de Jumel s'inscrive au programme « L'école avec Thomas PESQUET », une demande sera faite auprès des enseignantes.

Après débat par 14 voix POUR et 1 ABSENTION le conseil municipal adopte la somme de 25 euros par enfant pour la rentrée 2021.

DELIBERATION PARTICIPATION FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET

Madame LIEVIN expose que, suite aux conditions sanitaires aucune manifestation n'a été organisée en 2020 et début 2021 par le comité des fêtes. De ce fait, la trésorerie du comité des fêtes est en forte baisse, ce qui dans l'état actuel ne permet pas le règlement d'un feu d'artifice en juillet. La trésorerie restante est absolument nécessaire pour pouvoir financer la fête locale organisée, si les conditions sanitaires le permettent, les 18 et 19 septembre 2021.

Elle propose donc que la commune prenne en charge le financement du feu d'artifice. Après débat, le conseil municipal propose une subvention exceptionnelle de 500 euros pour cette année, en laissant l'organisation de la fête nationale au comité des fêtes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

INSCRIPTION ECOLE A PARTIR DE 2 ANS ET DEMI

Monsieur le Maire relate qu'il a eu un entretien téléphonique avec Madame BILLOIR venant d'apprendre par l'inspecteur d'académie que l'école de Jumel était menacée d'une fermeture de classe à défaut d'inscriptions supplémentaires. La solution proposée serait d'accueillir les enfants nés avant le 30 juin 2019. Potentiellement cela permettrait d'inscrire au maximum 10 enfants supplémentaires.

Un débat s'instaure au sein du conseil municipal et il est procédé à un vote :

POUR : 12 Voix
ABSEPTIONS : 3 voix.

CONTRAT PERISCOLAIRE ;

Monsieur HOLLINGUE expose que, pour faire suite au départ de Madame DEBUIRE Anais fin juillet 2021, il y a lieu de pourvoir à son remplacement. Plusieurs possibilités sont envisagées (contrat d'apprentissage, ou contrat Parcours Emploi Compétence). Financièrement la solution contrat PEC plus avantageuse pour la commune est retenue.

Madame HOLLINGUE, directrice du périscolaire, se charge du recrutement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette mesure.

ENTRETIEN CHEMIN DU BIAIS

Madame BARBIER nous fait part que plusieurs utilisateurs du chemin du biais ont constaté l'état de dégradation de ce passage vers Berny sur Noye.

Monsieur le Maire propose de renforcer le chemin dès le mois de juin, si la météo le permet .

Dans ce contexte, la commune ferait appel aux agriculteurs locaux pour transporter les matériaux.

Monsieur VAN GOETHEM Eric soumet l'idée d'installer un chemin sablonneux dans le centre du sentier pour permettre un usage plus pratique pour les piétons et les vélos.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

CONDITIONS DE TRANSFERT VERS UNE AUTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur GALLAND souhaite que, suite aux différentes augmentations votées par la C.C.A.L.N., la commune se rapproche d'autres communautés de communes afin d'envisager un éventuel rattachement avec celles-ci.

Monsieur le Maire propose de prendre rendez-vous avec la communauté de commune « Somme Sud Ouest » et « Amiens Métropole ».

Un vote est réalisé :
POUR : 14 voix
ABSENTION : 1 voix

Un courriel sera donc envoyé à ces deux communautés de communes afin de fixer un rendez-vous avec le maire et les adjoints.

Monsieur HOLLINGUE, vice président de la C.C.A.L.N, propose que la municipalité reçoive monsieur DOVERGNE Alain, président, afin de le confronter aux problèmes financiers engendrés par le désengagement de la CCALN envers les communes.

PLAN DE CIRCULATION DANS LE VILLAGE

Monsieur GRISON et Monsieur GALLAND demandent quand sera mis en œuvre le plan de circulation proposé lors d'un précédent conseil municipal. Monsieur GALLAND interpelle le conseil sur le fait que rien n'est prévu dans ce plan de circulation pour ralentir la vitesse dans la rue du Général de Gaulle.

Il propose de faire installer un panneau stop à l'intersection de la rue Gambetta tant en montée qu'en descente . Cette demande est acceptée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que ce sont les services de la Communauté de Communes qui interviendront pour le marquage au sol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée